

L'institutionnalisation de la communication environnementale et l'abolition des spécificités culturelles dans la communication de PME européennes.

Romuald Dalodiere¹

Introduction

Les institutions européennes n'échappent pas à l'hégémonie linguistique : l'anglais occupe ainsi une place prépondérante au sein d'une Union pourtant multilingue (Modiano, 2023). On peut cependant élaborer ce constat en questionnant les notions d'« Europe » ou d'« institution », et en étendant le concept d'« hégémonie linguistique » à celui d'« hégémonie discursive » compte tenu du lien entre discours et institutions (Fairclough, 1992). Cet article s'intéresse à la communication environnementale des petites et moyennes entreprises (PME) afin de montrer qu'elle est soumise à un effet de lissage tendanciel : il y a institutionnalisation du discours environnemental, qui tend à imposer une certaine idée de la réponse des organisations aux défis environnementaux. Aux fins de notre démonstration, nous procédons à une analyse qualitative de pages thématiques issues du site Internet de PME provenant de cinq pays européens. Cet article contribue à la littérature existante par son intérêt pour les PME, ignorées de la recherche dès lors qu'il est question d'analyse du discours (AD) environnemental.

Contexte

L'appréhension de la question environnementale par les entreprises appelle généralement la notion de « Responsabilité sociétale des entreprises » (RSE). Aussi difficile à circonscrire soit-elle (Gendron, 2000 : 13), il n'en existe pas moins des dispositions réglementaires qui l'encouragent : c'est le cas de la directive européenne 2014/95/UE portant sur « la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes ». Cette directive, parfois surnommée « directive RSE », fixe des lignes directrices pour que chaque pays membre impose aux grandes entreprises, soit de communiquer leurs efforts en matière de questions relatives à la RSE, soit d'expliquer pourquoi elles s'abstiennent de mettre en œuvre l'une ou l'autre politique le cas échéant.

Encourager la RSE à une échelle supranationale revient à institutionnaliser cette pratique – dont la Commission européenne a par ailleurs proposé une définition à deux reprises au moins

¹ Romuald Dalodiere est premier assistant au service d'Études nordiques (NORD) de la Faculté de Traduction et d'Interprétation (FTI-EII) de l'Université de Mons. Ses recherches se situent en analyse du discours et portent plus particulièrement sur l'analyse des discours environnementaux en Scandinavie et dans l'espace francophone.

(Commission des communautés européennes, 2001 ; Commission européenne, 2011). Ces procédures d'institutionnalisation sont susceptibles de provoquer des réponses tendanciellement convergentes de la part des organisations concernées : c'est l'un des axes de recherche principaux de la théorie institutionnelle, qui s'intéresse aux raisons pour lesquelles les organisations finissent par se ressembler (Boxenbaum et Jonsson, 2017 : 77). En matière de RSE, cette convergence a été observée par plusieurs travaux en AD (Bhatia, 2012 ; Yu et Bondi, 2017 ; Sun *et al.*, 2018) qui concluent que la communication RSE des multinationales, indépendamment de leur pays d'origine, est de plus en plus standardisée et connaît un effacement tendanciel des spécificités culturelles. Cependant, la recherche ignore les PME, par ailleurs exclues des dispositions de la directive.

Nous faisons le postulat que ces PME sont, elles aussi, soumises à des phénomènes de convergence. Pour le vérifier, nous menons notre analyse auprès d'entreprises de quatre pays membres de l'Union européenne : la Belgique (francophone), le Danemark, la France et la Suède, auxquels nous ajoutons la Norvège qui connaît des dispositions législatives similaires à celles de la directive européenne (loi LOV-2013-04-19-15 du 19 avril 2013). En tant que membre de l'Espace économique européen, la Norvège est susceptible de transposer en droit national certains textes de l'Union. La directive 2014/95/UE est d'ailleurs porte d'ailleurs la mention « présentant de l'intérêt pour l'EEE », bien que cela ne représente aucune garantie quant à l'avenir de ce texte dans la législation nationale du pays (Baur, 2016 : 53). L'ajout d'un corpus d'entreprises norvégiennes accroît la représentativité de la région scandinave, réputée pour ses performances en matière de RSE (Strand, 2015).

Nous développons d'abord notre ancrage théorique pour l'AD, qui est celui de la théorie institutionnelle, en nous attardant sur les notions de cadrage et de pouvoir. Nous présentons ensuite nos corpus et la méthodologie de leur constitution, avant de rendre compte du cadre d'analyse que nous exploitons, à savoir, les trois formes d'isomorphisme de DiMaggio et Powell (1983). Les différentes composantes du cadre d'analyse seront illustrées par des exemples tirés des corpus.

Ancrage théorique

L'AD, intrinsèquement multidisciplinaire (Maingueneau, 1996 : 11-12), est réputée se prêter particulièrement bien à la théorie institutionnelle : un courant de cette dernière, l'« institutionnalisme discursif » a récemment émergé (Schmidt, 2010) et est désormais reconnu aux côtés de ses autres approches (Peters, 2019). À l'instar de la RSE, la notion d'institution est elle aussi soumise à de multiples tentatives de définition (voir par exemple Peters, 2019).

L'institutionnalisme discursif voit les institutions comme des structures abstraites, faisant appel à des représentations ou croyances partagées, plutôt que comme des structures formelles (Peters, 2019 : 128-129). Institutions et discours sont engagés dans un processus de création réciproque (Fairclough, 1992) : en particulier, les institutions sont créées au travers des textes qui matérialisent le discours et génèrent elles-mêmes des actions, sources de nouveaux textes s'agglomérant en discours (Phillips *et al.*, 2004). Ainsi, « l'émergence d'un discours dominant conduit à l'apparition d'institutions » (Hardy, 2022 : 112).

L'AD ne s'appréhende pas uniquement au travers de la réalisation textuelle des énoncés : nombre de ses travaux se situent hors du champ textuel à proprement parler et portent sur les mécanismes contextuels d'apparition, de maintien ou de propagation du discours (voir par exemple Phillips et Hardy, 2002).

Les entreprises, elles, sont peut-être plus souvent abordées comme des organisations, des « mécanismes sociaux visant à accomplir des objectifs collectifs » (Greenwood *et al.*, 2014 : 1209) que comme des institutions (bien que les deux entretiennent des rapports ténus : voir par exemple Greenwood *et al.*, 2014). Les organisations sont un objet d'étude central de la théorie institutionnelle, qui s'analysent favorablement dans une perspective discursive (voir par exemple Hardy, 2022).

L'institutionnalisme accorde une place toute particulière à la notion de *framing*, ou « cadrage » (Peters, 2019 : 131) : les organisations ont besoin d'un « mandat social » indispensable pour acquérir de la légitimité (Boxenbaum et Jonsson, 2017 : 77), en particulier lorsqu'elles traitent de questions aussi sensibles que celles couvertes par la RSE (voir par exemple Carroll, 2015). Les stratégies de cadrage – c'est-à-dire, grossièrement, qui cherchent à orienter la compréhension du destinataire (voir par exemple Breton, 2003) – contribuent à fournir cette légitimité aux organisations en « mettant en scène » leur action. Le cadrage est une forme de manipulation (Breton, 2020) visant à susciter l'adhésion du public, qui représente une ressource intéressante pour la création d'institutions (Schmidt, 2010), que l'AD est en mesure de dévoiler (cf. ci-bas). Dans le même temps, les organisations voient émerger des « mythes », compris comme des réponses à des problèmes organisationnels (Boxenbaum et Jonsson, 2017 ; voir aussi Meyer et Rowan, 1977), qui participent à créer de l'isomorphisme institutionnel (Boxenbaum et Jonsson, 2017 ; Schmidt, 2010).

L'isomorphisme – la convergence comportementale des organisations – est introduit dans un article fondateur de la théorie institutionnelle (DiMaggio et Powell, 1983). Le cadre théorique, toujours considéré comme pertinent après plus de trois décennies (Boxenbaum et Jonsson,

2017), fournit une typologie féconde pour l'analyse des organisations. En interrogeant l'isomorphisme, on questionne l'apparition de mythes et de représentations : des mythes ou des idées propagés et acceptés par le public – c'est-à-dire, diffusés et institutionnalisés (Colyvas et Jonsson, 2011) – deviennent naturalisés (Fairclough, 2010), et ainsi perçus comme une réponse évidente à une problématique donnée, au-delà de leur champ institutionnel d'origine. Comme le cadrage, cette naturalisation acte l'exercice d'une forme subtile de pouvoir exercé par le consentement.

C'est ici que la démarche d'analyse du discours se justifie : dans la perspective d'un institutionnalisme discursif, qui considère que les institutions sont façonnées par les idées ou les idéologies, ainsi que par le comportement des membres desdites institutions (Peters, 2019), interroger le discours revient à interroger la façon dont se forment ces idées, et la façon dont elles s'ancrent dans un aspect de la vie sociale et contribuent à construire la réalité (Phillips *et al.*, 2004). S'intéresser aux institutions, c'est s'intéresser aux questions de pouvoir : les institutions n'existent que dans la mesure où elles sont puissantes (Lawrence, 2008 : 170), puisque c'est ce pouvoir qui leur permet de maintenir – ou bouleverser – l'ordre établi. Le contrôle des tours de parole, les mécanismes de dissimulation ou de légitimation, ou la capacité à diffuser des représentations peuvent ainsi se concevoir dans une logique d'exercice du pouvoir ou de résistance à son égard. L'analyse *critique* du discours est le volet de l'AD qui s'intéresse au pouvoir : sa mise en œuvre, sa dissimulation ou la résistance qu'il rencontre, mais aussi les reproductions ou la légitimation des inégalités de pouvoir, notamment (van Dijk, 2015).

Deux présupposés en matière de pouvoir guident notre analyse. Le premier concerne l'accès à un auditoire : pouvoir s'exprimer et disposer d'une audience participe déjà de la détention de pouvoir en tant que tel. Hardy (2011) présente la notion d'*encumbence* pour désigner la capacité d'un acteur à se faire entendre – et obéir – d'un public. D'un point de vue institutionnel, les acteurs occupant une position de domination sont alors les mieux à même d'exercer cette capacité (Hardy, 2011).

Deuxièmement, de petites structures, telles que les PME, détiennent du pouvoir en tant qu'elles sont des « relais de pouvoir ». Lukes, qui rend compte de différentes façons d'envisager le pouvoir, relève que sa forme d'exercice « la plus insidieuse et la plus efficace » (Lukes, 2005 : 27) est celle qui s'exprime comme une capacité à rallier la population à sa cause sans générer de conflit manifeste (voir aussi la notion de « naturalisation » de Fairclough (2010)). Sur la base des travaux de Lukes (2005), Schmidt (2010) soutient que dans la perspective d'un institutionnalisme discursif, le pouvoir ne dépend pas seulement de la position (objective) des

acteurs, mais aussi des idées et des valeurs qui infusent le pouvoir et influencent la *perception* (subjective) de la position des acteurs. En d'autres termes, les PME seraient prises, de façon peut-être plus caractéristique que des puissantes firmes multinationales, dans un jeu de pouvoirs qu'elles contribuent à transmettre et légitimer. Ces PME compensent la puissance moindre de leur voix par leur nombre et leur maillage de l'économie à l'échelle nationale : soumises à certaines représentations, elles les véhiculent également et contribuent à leur faire une place en discours. Analyser les phénomènes de convergence dans le discours au niveau supranational est d'autant plus pertinent que cela permet de mieux rendre compte de cet écosystème, et des phénomènes d'hégémonie à l'œuvre.

Constitution des corpus

Les textes étudiés ont été collectés depuis le site Internet d'un échantillon de PME en 2020, quand la directive 2014/95/UE, désormais remplacée par la directive 2022/2464/UE, était encore en vigueur. Les entreprises sélectionnées ne répondent pas aux critères comptables nécessaires pour être soumises à la directive, de sorte que leur implication en matière de RSE puisse être supposée volontaire. Alors que la RSE repose traditionnellement sur trois piliers (l'environnement, la société et l'économie), seules les pages à caractère environnemental et/ou sociétal ont été retenues, attendu que la dimension économique paraissait évidente pour des entreprises par nature soumises à des objectifs de rentabilité pour leur survie.

Cinq corpus de 30 entreprises chacun ont été constitués, chaque entreprise étant représentée par un maximum de 3 URLs. Les données récapitulatives sont présentées dans le tableau ci-bas (tableau 1) :

Tableau 1 : présentation du corpus étudié

	BE	DK	FR	NO	SV
Entreprises	30	30	30	30	30
Pages (URLs)	62	58	53	58	56
Tokens	24 189	19 143	21 508	24 739	19 343

Les isomorphismes du discours RSE de PME européennes

Nous mettons en évidence la matérialisation, dans le texte, des processus d'institutionnalisation à l'œuvre dans le discours environnemental des entreprises. Pour DiMaggio et Powell (1983), la propension des organisations à devenir tendanciellement similaires tient à trois formes d'isomorphismes (coercitif, mimétique et normatif). Ces isomorphismes affectent le

comportement organisationnel dont les traces en discours sont recherchées ici. Les comportements isomorphiques sont des facteurs de légitimité (Meyer et Rowan, 1977), une ressource essentielle pour que les organisations puissent exercer leur activité (Boxenbaum et Jonsson, 2017). Dès lors, dans la RSE particulièrement exposée aux parties prenantes (Carroll, 2015), le discours environnemental est susceptible de présenter un fort niveau d'identité au travers des cinq corpus. Les composantes de la typologie sont présentées au fur et à mesure.

Isomorphisme coercitif

Les pressions coercitives résultent des contraintes exercées par des acteurs en position de force, capables de sanctionner l'organisation – aussi bien d'un point de vue légal que commercial, par exemple (DiMaggio et Powell, 1983 ; Boxenbaum et Jonsson, 2017).

Sont incluses dans les pressions de ce type les dispositions législatives ou réglementaires, où la soumission à une autorité tierce est volontiers embrassée par les organisations qui y voient une validation du pouvoir du mythe qu'elles érigent : ce « déport de responsabilité » est une façon de légitimer l'autorité de l'organisme auquel on renvoie et de lui laisser le rôle de formaliser ce qui relève, par exemple, d'une réelle procédure de « management environnemental » dans le cas des normes de la série ISO 14000. Les exemples 1 à 3 explicitent ce pouvoir coercitif auquel sont soumises les entreprises locutrices.

On trouve aussi dans cette forme d'isomorphisme le pouvoir exercé par les PME sur leurs parties prenantes : fournisseurs, partenaires et même clients, dont le lecteur est amené à comprendre qu'ils sont soumis à l'autorité de l'entreprise énonciatrice (exemples 4 et 5). Au-delà du seul *pouvoir* d'agir, les corpus mettent également en scène le *vouloir* agir (exemple 6), parfois exprimé au travers d'une modalité déontique ou axiologique explicite (exemple 7) : ces cas de figure convoquent, subtilement, la capacité de l'entreprise à exercer un contrôle sur l'organisation de son processus de travail ainsi que la bonne volonté dont elle fait preuve.

Alors qu'institutionnalisation et légitimation sont assimilées (Suchman, 1995), ces deux formes de pressions coercitives peuvent être rapprochées de ce mécanisme de légitimation que Van Leeuwen (2007) nomme *authorization* et qui renvoie à l'expression d'une forme d'autorité (personnelle, impersonnelle, tierce...). Elles renforcent l'idée que les organisations sont prises dans un écosystème de relations complexes, où les sources d'exercice du pouvoir, mais aussi de soumission à celui-ci, sont plurielles. Dans ce cas de figure, la soumission au pouvoir d'autrui ne nuit pas nécessairement aux entreprises qui y voient un discours validant bienvenu car légitimant leur action.

1. « ce système de management de l'environnement a été élaboré en accord avec les exigences de la norme nf en iso 14001 » (FR-39)
2. « vores certificeringer garanterer [...] at vi lever op til kravene » (DK-48)
'nos certifications garantissent [...] que nous respectons leurs exigences'
3. « vi følger de lagar, föreskrifter, normer [...] som ställs på oss » (SV-7)
'nous nous conformons aux lois, règlements, normes [...] qui nous sont imposés'
4. « nous impliquons nos salariés, nos clients et / ou nos fournisseurs dans des actions concrètes de développement durable » (FR-51)
5. « vi [...] stiller krav både internt og til leverandører i forhold til verdier og standarder for [...] miljø » (NO-40)
'nous [...] imposons des exigences, à la fois en interne et à nos fournisseurs en matière de valeurs et de normes pour [...] l'environnement'
6. « nous essayons "par nature" de diminuer notre impact sur l'environnement et de contribuer à protéger notre planète » (BE-5)
7. « innkjøp [...] skal ivaretas med basis i våre etiske verdier...» (NO-38)
'les achats [...] doivent être conformes à nos règles éthiques ...'

Isomorphisme mimétique

Les pressions mimétiques résultent de l'incertitude à laquelle les organisations sont soumises : les organisations tendent à se conformer aux pratiques d'autres organisations jugées performantes lorsqu'elles font face à une situation qu'elles rencontrent des difficultés à appréhender (DiMaggio et Powell, 1983).

Si la mise en corpus des textes permet de repérer les phénomènes de régularité, il est difficile d'attribuer ces régularités à une démarche explicitement mimétique de la part des entreprises. Meyer et Rowan (1977) soulignent la propension des organisations à se conformer à des pratiques institutionnalisées dans le but d'accroître leurs chances de survie – indépendamment de l'efficacité desdites pratiques. Cependant, si l'on peut indéniablement constater la prévalence d'un petit nombre de normes particulières (par exemple, les normes de la série ISO 14000 utilisées par 42 entreprises sur les 150 du « corpus de corpus » ou la certification « Imprim'vert » que cinq imprimeurs sur les six des corpus francophones indiquent posséder), fonctionnant comme autant de « mythes » censés garantir que l'entreprise est « durable » par exemple, il est impossible de savoir ce qui motive le choix de l'une ou l'autre certification ou

norme.

La question, cependant, s'appréhende différemment si l'on s'intéresse aux figements du discours. Les figements peuvent s'appréhender sous plusieurs formes (voir par exemple Salem, 1987 ; Krieg-Planque, 2009 ; Née *et al.*, 2016). Pour Krieg-Planque, les figements sont « une occasion de resserrement de la créativité verbale », restreignant « le principe d'imprévisibilité inhérent à l'activité de langage » (Krieg-Planque, 2015 : 118 pour ces deux citations). La notion de figement est intrinsèquement connectée à celle de récurrence, puisqu'un figement ne peut exister qu'en vertu de ce qu'il est répété. La reprise figée ou quasi-figée de certaines notions ou idéologies légitime ces mêmes notions, alors même que les locuteurs disposent normalement d'un large éventail de ressources linguistiques. De tels figements sont donc l'expression de représentations qui parviennent, même inconsciemment, à s'imposer en discours.

Les structures (semi-)figées « thématiques » sont répandues dans les cinq corpus : la notion d' « impact environnemental » et ses équivalents dans les trois corpus scandinaves (ainsi que ses variations : flexion, dérivation et constructions elliptiques) en est la meilleure illustration, puisqu'il s'agit, systématiquement, du figement le plus fréquent (de 8 occurrences chez 6 entreprises pour le corpus danois à 36 occurrences chez 21 entreprises pour le corpus suédois). Il est, en outre, souvent associé aux notions de « réduction » ou de « limite », de sorte que la séquence « réduire l'impact environnemental » semble être un passage presque obligé du discours environnemental (exemples 8 à 10). Si la notion d' « impact environnemental » préexiste aux normes de la série ISO 14000 (particulièrement répandues dans les cinq corpus, cf. ci-haut), ces dernières contribuent à la populariser : on peut ainsi mesurer les impacts environnementaux d'un produit ou service à l'aide de l'analyse de son cycle de vie – une méthodologie qui a « fait l'objet de nombreux travaux de standardisation par l'ISO (normes 14 040 et 14 044) » en particulier (Blanc, 2015). Or, la norme ISO précise que ces impacts peuvent aussi être positifs ; une dimension qui ne transparait pas en discours si les impacts doivent être « limités ». On constate ainsi un phénomène mimétique sous la forme d'une allégeance commune à une conception – celle d'impacts environnementaux qui, non seulement parviennent à s'établir comme un impératif du discours environnemental, mais en plus sont circonscrits à une seule acception.

Les figements peuvent acquérir un sens discursif : c'est le cas d'un type particulier de figement, la formule (Krieg-Planque, 2009). Si l'on considère que le figement « participe à la capacité des discours à faire autorité, c'est-à-dire à dissuader la contradiction, à s'imposer sur le mode de l'évidence, à sembler faire consensus » (Krieg-Planque, 2015 : 115), on peut le rattacher à une forme de cadrage extratextuel (MacLachlan et Reid, 1994), c'est-à-dire, reposant sur

l'expérience du monde par le destinataire. Or, l'analyse de tels figements du discours environnemental tend à montrer une cooccurrence statistiquement significative de leur utilisation, au niveau de la phrase, avec des structures de cadrage intratextuels (qui se produit dans l'organisation du texte ; MacLachlan et Reid, 1994) : cette cooccurrence a pu être formellement établie pour les deux corpus francophones (Dalodiere, 2024) et doit encore être formalisée pour les trois corpus scandinaves où les résultats préliminaires sont toutefois positifs (Dalodiere, 2023). Concrètement, il s'agit de dire que les phrases faisant appel à des figements du discours environnemental sont susceptibles de mobiliser des constructions articulant, par exemple, la cause ou la conséquence, invitant les destinataires à souscrire à des conclusions prémâchées (exemples 9 à 11) : l'exemple 9 limite ainsi la capacité d'interprétation du public en posant d'emblée l'équation entre l'utilisation de logiciels de gestion de transport et le bénéfice qu'en retirera l'environnement. Il apparaît alors que ces figements du discours environnemental sont mobilisés, collectivement, comme des outils rhétoriques au minimum : il y a bien « resserrement de la créativité verbale » comme le souligne Krieg-Planque (2015).

8. « en interne, la réduction de notre impact sur l'environnement fait partie de nos plans d'actions » (BE-35)
9. « använda transportplaneringssystem [...] för att minska miljöpåverkan » (SV-4)
'utiliser des logiciels de gestion de transport [...] afin de réduire notre impact environnemental'
10. « i vores daglige arbejde minimerer vi miljøpåvirkningen ved blandt andet at undgå spild og overforbrug af ressourcer [...] » (DK-4)
'au quotidien, nous minimisons notre impact environnemental, en évitant la production de déchets et la surconsommation de ressources [...]'
11. « elle contribue ainsi au développement [...] de filières de recyclage efficaces et respectueuses de l'environnement » (FR-15)

Isomorphisme normatif

Les pressions normatives, enfin, résultent de la professionnalisation des acteurs : les structures éducatives, les associations professionnelles, et autres organismes représentatifs permettent la circulation et l'adoption de règles, théories ou représentations (DiMaggio et Powell, 1983) alors érigées en « bonnes pratiques ».

Les normes et certifications déjà mentionnées ne sont pas seulement une forme de pression coercitive bienvenue derrière lesquelles les organisations peuvent se retrancher : leur

omniprésence est aussi la preuve qu'elles ont obtenu un statut leur permettant d'être reconnues comme outils de légitimation. Il n'est alors pas à exclure que le succès qu'elles connaissent soit dû à leur notoriété bien plus qu'à leur efficacité (Meyer et Rowan, 1977).

De la même façon, les références intertextuelles aux « trois piliers » de la RSE participent d'une forme de pression normative, puisqu'elles témoignent d'un rattachement à une certaine vision (et pratique) de celle-ci. Il a ainsi été soutenu (Livesey, 2002 ; Livesey et Kearins, 2002) que la notion, centrale en RSE, de *Triple Bottom Line* (qui introduit ses trois piliers : performance économique, sociale et environnementale ; cf. exemples 12 et 13) est née d'une « alliance discursive » mutuellement profitable entre un cabinet de conseil et l'entreprise pétrolière Shell. Renvoyer à une appréhension de la RSE ou du développement durable qui repose sur ces trois composantes revient ainsi à plébisciter un modèle qui n'est pas vierge de critiques : en particulier, ce type de discours « gagnant-gagnant » consacre une forme de durabilité dite « faible » (Laine, 2005), c'est-à-dire, une vision utilitariste réputée être celle de l'Union européenne (Capron et Petit, 2011) – ce qu'exprime par ailleurs le considérant n°3 de la directive 2014/95/UE qui défend l'intérêt de la RSE pour « accroître la confiance des investisseurs et des consommateurs ». Dans les cinq corpus, les références à l'innovation sont également nombreuses, de sorte que traiter de questions environnementales ne doive de toute évidence pas être un frein à l'activité économique.

Pour Boxenbaum et Jonsson (2017), les pressions normatives comprennent également ce qui relève du devoir moral. On peut ainsi ajouter à cette catégorie les constructions mobilisant la notion de « fierté » et les rattacher à la notion de *moral evaluation*, processus de légitimation « reposant sur les valeurs morales plutôt que d'être imposées par une forme d'autorité quelconque sans aucune forme de justification » (Van Leeuwen, 2007 : 97) – puisque l'on n'est fier que de ce qui est jugé moralement bon. Les exemples 14 et 15 donnent à voir un procédé de cadrage évident reposant sur un présupposé exploitant la morale pour faire la promotion d'un produit (« à l'impact réduit sur l'environnement ») ou un savoir-faire (la construction d'infrastructures durables) :

12. « une politique de développement durable, déjà fortement ancrée depuis de nombreuses années, combine efficacement progrès social, rentabilité économique et préservation de l'environnement » (FR-29)
13. « det innebär att vi tänker och fokuserar på miljöfrågor såväl som på sociala och ekonomiska frågor genom hela livscykeln » (SV-24)

‘cela signifie que nous accordons de l’importance aux questions aussi bien environnementales que sociales et économiques tout au long du cycle de vie’

14. « nous [...] sommes fiers de proposer des produits performants avec un impact réduit sur l’environnement » (FR-49)

15. « vi [er] stolte over friheden til at vælge det rette byggemateriale til opgaven - ikke bare i forhold til omkostninger og risiko, men også med hensyn til bæredygtighed » (DK-53)

‘nous [sommes] fiers d’avoir la liberté de choisir le matériau de construction adapté à la tâche – pas seulement en termes de coûts ou de risques, mais aussi en termes de durabilité’

Conclusion

Indépendamment de la dimension linguistique, les PME des cinq pays européens échantillonnés au travers des corpus font transparaître une forme d’hégémonie discursive en matière de communication environnementale. Elles exploitent de façon similaire les formes d’institutionnalisation coercitives – soit en exerçant elles-mêmes cette coercition, soit en invoquant l’autorité d’organismes tiers érigés en tant que « mythes » pour se justifier –, invoquent les mêmes expressions qu’elles exploitent, tendanciellement, au travers des mêmes stratégies de cadrage, et partagent une même vision des questions de durabilité, nourries – sans surprise pour des organisations dont la survie dépend de leur rentabilité – par des considérations principalement économiques. Dès lors, on constate qu’au-delà des seules multinationales qui concentrent l’essentiel des travaux en analyse du discours environnemental, les PME aux moyens bien plus modestes présentent elles aussi un fort degré d’homogénéité discursive: il semble donc qu’elles soient elles aussi soumises à un phénomène d’abolition de leurs spécificités culturelles en matière de communication RSE, alors même que cette communication peut être qualifiée de volontaire (puisque ces entreprises ne sont pas soumises aux transpositions de la directive 2014/95/UE). Ces observations, qui devraient être confirmées (par une multiplication des analyses sur de nouveaux corpus, y compris émanant d’autres pays européens, et l’utilisation d’autres méthodes) pour pouvoir être généralisées, apportent notamment un éclairage sur le rôle des mythes qui émergent au sein des entreprises – et la responsabilité qui leur incombe.

Bibliographie

Baur Georges, « Decision-Making Procedure and Implementation of New Law », dans Baudenbacher, Carl (éd.), *The Handbook of EEA Law*, Heidelberg / New York, Springer, 2016, p. 45-68.

Bhatia Aditi, « The corporate social responsibility report: The hybridization of a “Confused” Genre (2007–2011) », *IEEE Transactions on Professional Communication*, 2012/55, n° 3, p. 221–238.

Blanc Isabelle, « Comment calculer l'impact environnemental des énergies renouvelables ? », *ParisTech Review, Telecom Paris Tech*, 2015.

Boxenbaum Eva et Jonsson Stefan, « Isomorphism, Diffusion and Decoupling: Concept Evolution and Theoretical Challenges », dans Greenwood, Royston, Oliver, Christine, Lawrence, Thomas B. et Meyer, Renate E. (dir.), *The SAGE Handbook of Organizational Institutionalism*, 2^e éd., Los Angeles, Sage, 2017, p. 77-101.

Breton Philippe, *L'argumentation dans la communication*, Paris, La Découverte, 2003 [1996].

Breton Philippe, *La parole manipulée*, Paris, La Découverte, 2020 [1997].

Capron Michel et Petit Pascal, « Responsabilité sociale des entreprises et diversité des capitalismes », *Revue de la régulation*, 2011/9, n°1. En ligne : <https://journals.openedition.org/regulation/9142>

Carroll Archie B., « Corporate social responsibility: The centerpiece of competing and complementary frameworks », *Organizational Dynamics*, 2015/44, n° 2, p. 87-96.

Colyvas Jeannette A. et Jonsson Stefan, « Ubiquity and Legitimacy: Disentangling Diffusion and Institutionalization », *Sociological Theory*, 2011/29, n° 1, p. 27-53.

Commission des Communautés européennes, *Livre vert - Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises*, COM(2001) 366 final, 2001.

Commission européenne, *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions - Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014*, COM(2011) 681 final, 2011.

Dalodièrè Romuald, « Environmental communication: Control of discourse, discourses of control », CLAVIER 2023 - Framing nature: discourses past and present of nature and the environment, Milan, Italie, 22-24 novembre 2023.

Dalodièrè Romuald, « Phénomènes de *framing* dans le discours environnemental des entreprises », *Facta Universitatis Series: Linguistics and Literature*, 2024/22, n°2, p. 333-343.

DiMaggio Paul et Powell Walter W., « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », *American Sociological Review*, 1983/48, n°2, p. 147-160.

Fairclough Norman, *Discourse and Social Change*, Cambridge, Polity Press, 1992.

Fairclough Norman, *Critical Discourse Analysis. The Critical Study of Language*, 1^{re} éd. 1995, Londres/New York, Routledge, 2010.

Gendron Corinne, *Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale*, Montréal, Collectif de recherche sur les innovations sociales dans les entreprises et les syndicats, 2000.

Greenwood Royston, Hinings Christopher R. et Whetten David A., « Rethinking Institutions and Organizations », *Journal of Management Studies*, 2014/51, n° 7, p. 1206-1220.

Hardy Cynthia, « How Institutions Communicate; or How Does Communicating Institutionalize? », *Management Communication Quarterly*, 2011/25, n° 1, p. 191-199.

Hardy Cynthia, *How to Use a Discursive Approach to Study Organizations*, Cheltenham/Northampton, Edward Elgar Publishing, 2022.

Krieg-Planque Alice, *La notion de "formule" en analyse du discours*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009.

Krieg-Planque Alice, « Construire et déconstruire l'autorité en discours. Le figement discursif et sa subversion », *Mots. Les langages du politique*, 2015/107, p. 115-131.

Laine Matias, « Meanings of the term 'sustainable development' in Finnish corporate disclosures », *Accounting Forum*, 2005/29, n°4, p. 395-413.

Lawrence Thomas B., « Power, Institutions and Organizations », dans Greenwood Royston, Oliver Christine, Suddaby Roy et Sahlin Kerstin (éds.), *The Sage Handbook of Organizational Institutionalism*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2008, p. 170-197.

Lukes Steven, *Power: A Radical View*, 1^{re} éd. 1974, Basingstoke/New York, Palgrave MacMillan, 2005.

MacLachlan Gale et Reid Ian, *Framing and Interpretation*, Melbourne, Melbourne University Press, 1994.

Maingueneau Dominique, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Seuil, 1996.

Meyer John W. et Rowan Brian, « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony », *American Journal of Sociology*, 1977/83, n° 2, p. 340-363.

Modiano Marko, « The Future of British English in the European Union: What Standard Will the EU Adopt in the Post-Brexit Era? », *English Today* 2023/39, n°2, p. 149–154.

Née Émilie, Sitri Florence et Veniard Marie, « Les routines, une catégorie pour l'analyse de discours : le cas des rapports éducatifs », *Lidil*, 2016/ 53, p. 71-93.

Peters, B. Guy, *Institutional Theory in Political Science: The New Institutionalism*, 1^{re} éd. 1999, Northampton, Edward Elgar Publishing, 2019.

Phillips Nelson, Lawrence Thomas B. et Hardy Cynthia, « Discourse and Institutions », *Academy of Management Review*, 2004/29, n° 4, p. 635-652.

Phillips Nelson et Hardy Cynthia, *Discourse Analysis. Investigating Processes of Social Construction*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

Salem André, *Pratique des segments répétés – Essai de statistique textuelle*, Publications de l'INALF, collection « Saint-Cloud », Paris, Klincksieck, 1987.

Schmidt Vivien A., « Taking Ideas and Discourse Seriously: Explaining Change Through Discursive Institutionalism as the Fourth 'New Institutionalism' », *European Political Science Review*, 2010/2, n° 1, p. 1-25.

Strand Robert, Freeman R. Edward et Hockerts Kai, « Corporate Social Responsibility and Sustainability in Scandinavia: An Overview », *Journal of Business Ethics*, 2015/127, p. 1-15.

Suchman Mark C., « Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches », *Academy of Management Review*, 1995/20, n°3, p. 571-610.

Sun Ya, Jin Guangsa, Yang Yingli et Zhao, Jingjing, « Metaphor Use in Chinese and American CSR Reports », *IEEE Transactions on Professional Communication*, 2018/61, n° 3, article 8361923, p. 295-310.

Van Dijk Teun, « Critical Discourse Analysis », dans Tannen Deborah, Hamilton Heidi E. et Schiffrin Deborah (éds.), *The Handbook of Discourse Analysis*, 1^{re} éd. 2001, Oxford, Wiley-Blackwell, 2015, p. 466-485.

Van Leeuwen Theo J., « Legitimation in Discourse and Communication », *Discourse & Communication*, vol. 1, n° 1, 2007, p. 91-112.

Yu Danni et Bondi Marina, « The Generic Structure of CSR Reports in Italian, Chinese, and English: A Corpus-Based Analysis », *IEEE Transactions on Professional Communication*, vol. 60, n° 3, 2017, p. 273-291.